

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN SCOLAIRE DE FLAYAT-ST-MERD-LA-BREUILLE

Folio : 2026 - \_\_\_\_

### EXTRAIT Du Registre des Délibérations Du Comité Syndical Séance du 21 avril 2026 n° 2026-08

L'an deux mil vingt-six le vingt et un avril à dix-neuf heures, le Comité Syndical du Bassin Scolaire de Flayat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Flayat, sous la présidence de M. MOUNAUD

Date de convocation : 14 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 8		
Présents : 8	Votants : 8	POUR : 8
Pouvoir : 0	Abstentions : 0	CONTRE : 0
Excusés : 0 Absents : 0	Exprimés : 8	

**Présents** : P. MOUNAUD - M. BASCOULERGUE – C. MUGNIER - C. ROCHE - J-L. VERGNE – A. LAURADOUX – M-C. BOURNICON – S. KHENG

**Pouvoirs** :

**Excusés** :

**Absents** :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M-C. BOURNICON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions

### **Objet** : Participation de communes adhérentes au Bassin Scolaire

Suite au vote du budget 2026, Monsieur le Président expose le calcul de la participation de communes adhérentes, soit Saint-Merd-la-Breuille et Flayat.

Après avoir délibéré, le syndicat :

– **APPROUVE** la participation des deux communes comme suit :

- **Saint-Merd-la-Breuille : 40 111.06 euros**
- **Flayat : 26 833.94 euros**

Selon le calcul ci-dessous :

<b>FONCTIONNEMENT à répartir :</b>	<b>106 545,00 €</b>	<b>Dépenses fonctionnement - recettes (cantine, garderie) - aide cantine - IJ - mise à dispo</b>
--	---------------------	--

\* 50 % en fonction de la population des deux communes adhérentes :

N° habitants Flayat INSEE	303
------------------------------	-----

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN SCOLAIRE DE FLAYAT-ST-MERD-LA-BREUILLE

Folio : 2026 - \_\_\_\_

N° habitants St-Merd-la-Breuille INSEE	202
TOTAL Habitants	505
Répartition par habitant	105,49 €

\* 50 % en fonction du nombre d'élèves inscrits de chaque commune au 1er janvier 2025 :

Elèves St-Merd-la-Breuille	6
Elèves Flayat	3
Elèves extérieurs	8
TOTAL élèves	17
Répartition par élève	3 133,68 €

### CALCUL PAR COMMUNE

	n° habitants	N° élèves	Participation nombre d'habitants	Participation nombre élèves	Participation comcom	TOTAL
St-Merd-la-Breuille	202	6	21 309,00 €	18 802,06 €		40 111,06 €
Flayat	303	11	31 963,50 €	34 470,44 €	39 600,00 €	26 833,94 €
					<b>Total communes</b>	<b>66 945,00 €</b>

- **APPROUVE** le versement de chaque participation en trois fois réparties dans l'année 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président  
Patrick MOUNAUD



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
du BASSIN SCOLAIRE  
de FLAYAT

Le secrétaire de séance

Marie-Christine  
BOURNICON

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.